

Le comité de soutien au colloque annuel

1. Statut

- 1.1. Le comité de soutien au colloque annuel de l'ADARUQ est un comité régi par le Comité de direction de l'ADARUQ.

2. Mandat

- 2.1. Soutenir le Comité de direction dans l'organisation de son colloque annuel.
- 2.2. Coordonner l'organisation des ateliers du colloque en fonction de la thématique générale et des paramètres logistiques fournis par le Comité de direction.

3. Composition

- 3.1. Le comité est présidé par le président sortant de l'ADARUQ
- 3.2. Le comité est composé de membres du comité de direction et de membres en règle de l'ADARUQ désireux de s'impliquer bénévolement.
- 3.3. Les membres en règle de l'ADARUQ sont nommés suite à un appel à contribution par le Comité de direction pour un mandat se terminant à l'Assemblée générale annuelle.
- 3.4. Le Comité de direction reçoit les candidatures et invitera les membres sélectionnés en fonction de leur intérêt à se joindre au comité de soutien du colloque annuel.

4. Mode de fonctionnement

- 4.1. Le comité se réunit au besoin, sur convocation de son président.
- 4.2. Le comité a la possibilité de créer des sous-groupes de travail pour réaliser son mandat.
- 4.3. Le président fait rapport au Comité de direction lors de ses réunions mensuelles ou plus fréquemment selon les circonstances.
- 4.4. Le Comité de direction peut ajuster le mandat du comité selon les besoins